

51/222. Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

A

Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1996-1997

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1996-1997, le crédit de 2 608 274 000 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par sa résolution 50/215 A du 23 décembre 1995 est minoré de 4 993 100 dollars, cette réduction étant le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après:

Chapitres	Crédits ouverts		
	par la résolution 50/215 A	Augmentations (ou diminutions)	Crédits révisés
(En dollars des États-Unis)			
TITRE I. Politique, direction et coordination d'ensemble			
1 ^{er} Politique, direction et coordination d'ensemble	40 348 200	(999 000)	39 349 200
TOTAL, TITRE PREMIER	40 348 200	(999 000)	39 349 200
TITRE II. Affaires politiques			
2. Affaires politiques	60 989 500	(2 053 100)	58 936 400
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	102 868 200	32 637 100	135 505 300
4. Affaires spatiales	4 705 500	(529 100)	4 176 400
TOTAL, TITRE II	168 563 200	30 054 900	198 618 100
TITRE III. Justice internationale et droit international			
5. Cour internationale de Justice	21 339 600	(1 353 700)	19 985 900
6. Activités juridiques	31 605 400	(1 350 900)	30 254 500
TOTAL, TITRE III	52 945 000	(2 704 600)	50 240 400
TITRE IV. Coopération internationale pour le développement			
7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable	44 318 700	(2 380 400)	41 938 300
7B. Afrique: situation économique critique, redressement et développement	4 305 100	60 700	4 365 800
8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	48 612 100	(1 335 900)	47 276 200
9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	26 556 000	255 400	26 811 400
10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	121 925 300	(11 699 000)	110 226 300
10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT	21 642 000	684 600	22 326 600
11. Programme des Nations Unies pour l'environnement	9 512 200	(1 281 100)	8 231 100

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 50/215 A</i>		<i>Crédits révisés</i>
	<i>Augmentations (ou diminutions)</i>		
<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	13 059 600	(1 327 900)	11 731 700
13. Lutte contre la criminalité	5 254 600	(59 700)	5 194 900
14. Contrôle international des drogues	17 344 100	(1 149 100)	16 195 000
TOTAL, TITRE IV	312 529 700	(18 232 400)	294 297 300
TITRE V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>			
15. Commission économique pour l'Afrique	87 845 600	(5 484 700)	82 360 900
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	66 379 300	1 108 000	67 487 300
17. Commission économique pour l'Europe	52 883 100	(4 931 400)	47 951 700
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	88 327 200	(5 811 800)	82 515 400
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	37 791 200	(3 647 900)	34 143 300
20. Programme ordinaire de coopération technique	44 814 700	(7 438 800)	37 375 900
TOTAL, TITRE V	378 041 100	(26 206 600)	351 834 500
TITRE VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
21. Droits de l'homme	52 987 600	(4 987 000)	48 000 600
22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	54 318 500	(4 179 400)	50 139 100
23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	22 643 000	(5 338 100)	17 304 900
24. Département des affaires humanitaires	21 039 300	(2 083 800)	18 955 500
TOTAL, TITRE VI	150 988 400	(16 588 300)	134 400 100
TITRE VII. <i>Information</i>			
25. Information	137 658 000	(5 267 200)	132 390 800
TOTAL, TITRE VII	137 658 000	(5 267 200)	132 390 800
TITRE VIII. <i>Services communs d'appui</i>			
26. Administration et gestion	960 885 100	(44 803 600)	916 081 500
TOTAL, TITRE VIII	960 885 100	(44 803 600)	916 081 500
TITRE IX. <i>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
27. Activités administratives financées en commun	28 915 000	(1 431 200)	27 483 800

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 50/215 A</i>		<i>Augmentations (ou diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
28. Dépenses spéciales	41 701 700	(351 300)		41 350 400
TOTAL, TITRE IX	70 616 700	(1 782 500)		68 834 200
<i>TITRE X. Bureau des services de contrôle interne</i>				
29. Bureau des services de contrôle interne	15 716 500	(705 000)		15 011 500
TOTAL, TITRE X	15 716 500	(705 000)		15 011 500
<i>TITRE XI. Dépenses d'équipement</i>				
30. Innovations technologiques	21 999 600	(699 400)		21 300 200
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	31 585 400	(2 936 600)		28 648 800
TOTAL, TITRE XI	53 585 000	(3 636 000)		49 949 000
<i>TITRE XII. Contributions du personnel</i>				
32. Contributions du personnel	369 080 100	(20 799 500)		348 280 600
TOTAL, TITRE XII	369 080 100	(20 799 500)		348 280 600
<i>TITRE XIII. Autorité internationale des fonds marins</i>				
33. Autorité internationale des fonds marins	1 308 200	2 685 500		3 993 700
TOTAL, TITRE XIII	1 308 200	2 685 500		3 993 700
TOTAL, CHAPITRES DES DÉPENSES	2 712 265 200	(108 984 300)		2 603 280 900
À déduire: réductions prévues, à confirmer par l'Assemblée générale	(103 991 200)	103 991 200		
TOTAL GÉNÉRAL	2 608 274 000	(4 993 100)		2 603 280 900

89^e séance plénière
18 décembre 1996

B

Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1996-1997

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1996-1997, les prévisions de recettes d'un montant de 471 401 700 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par sa résolution 50/215 B du 23 décembre 1995 sont minorées de 23 664 100 dollars, cette réduction étant le résultat net des augmentations et des diminutions indiquées ci-après:

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Montants approuvés par la résolution 50/215 B</i>	<i>Augmentations (ou diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
		<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel	384 306 000	(20 809 400)	363 496 600
TOTAL, CHAPITRE 1^{er} DES RECETTES	384 306 000	(20 809 400)	363 496 600
2. Recettes générales	86 209 200	(4 189 600)	82 019 600
3. Services destinés au public	886 500	1 334 900	2 221 400
TOTAL, CHAPITRES 2 ET 3 DES RECETTES	87 095 700	(2 854 700)	84 241 000
TOTAL GÉNÉRAL	471 401 700	(23 664 100)	447 737 600

*89^e séance plénière
18 décembre 1996*

C

Exécution du budget pour l'année 1997

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 1997:

1. Les dépenses prévues au budget, d'un montant total de 1 299 143 900 dollars des États-Unis, soit 1 304 137 000 dollars représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997 par sa résolution 50/215 A du 23 décembre 1995, moins 4 993 100 dollars correspondant à la réduction qu'elle a approuvée dans la résolution A ci-dessus, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

- a) À concurrence de 50 817 943 dollars, par:
 - i) Un montant de 43 547 850 dollars représentant la moitié des recettes, autres que celles provenant des contributions du personnel, qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal 1996-1997 dans sa résolution 50/215 B du 23 décembre 1995;
 - ii) Moins 2 854 700 dollars, représentant la réduction qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus;
 - iii) Un montant de 1 124 793 dollars, représentant le solde du compte d'excédents budgétaires au 31 décembre 1995;

b) À concurrence de 1 248 325 957 dollars par les contributions dues par les États Membres en vertu de sa résolution 49/19 B du 23 décembre 1994, relative au barème des quotes-parts pour les années 1996 et 1997;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 183 140 613 dollars, calculé comme suit:

a) 192 153 000 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution 50/215 B;

b) Moins 20 809 400 dollars, correspondant à une diminution des recettes prévues au titre des contributions du personnel, qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus;

c) Plus 11 797 013 dollars, correspondant à une augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 1994-1995 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvée dans sa résolution 50/205 B du 23 décembre 1995.

*89^e séance plénière
18 décembre 1996*